



PÊCHE AU GROS

Règlement intérieur club pêche au gros

RÈGLES GÉNÉRALES

Tout nouvel adhérent au club pêche au gros, devra s'acquitter de 60 euros de droit d'entrée.

La participation aux festivités et à la vie de la section pêche au gros est vivement souhaitée

Après un an de non-participation à la vie du club pêche au gros (concours, festivités...), la commission pêche au gros se réserve le droit de radier le couple bateau pêcheur de celui-ci. Pour pouvoir réadhérer au club pêche au gros et profiter des avantages de celui-ci, le pêcheur devra à nouveau s'acquitter de 60 euros de droit d'entrée sous condition d'acceptation de la commission pêche au gros.

La commission pêche au gros se réserve le droit d'accepter ou de refuser un nouvel entrant au club tout gros.

Deux concours sont organisés durant la période d'ouverture de la pêche au Thon
Les dates de ceux-ci vous seront communiquées lors des réunions, la participation aux réunions est indispensable.

Pour avoir accès à une bague de marquage, chaque adhérent devra à minima s'inscrire à un ou deux concours organisés par le club pêche au gros (sauf motif impérieux).

Les adhérents sont **prévenus** des différentes réunions, festivités et concours, **par mail, WhatsApp, par affichage à la SNPB et sur le site internet.**

Afin d'avoir les informations en temps et en heure, merci de nous transmettre tout changement de numéro de téléphone et d'adresse mail afin que nous puissions faire les modifications.

Pour les bagues de marquage, un chèque de caution de 150 euros sera demandé pour celle-ci.
La bague de marquage est attribuée au couple bateau/pêcheur, en aucun cas la bague ne pourra être utilisée sur un autre bateau ou par un autre pêcheur que pour celui pour lequel elle a été attribuée.
La commission pêche au gros se réserve le droit d'exclure un adhérent et/ou d'encaisser le chèque de caution en cas de détérioration de l'état de la bague ou d'avoir dépassé le délai fixé pour rendre celle-ci.

En cas de prise d'un thon rouge, la déclaration dûment remplie doit être transmise à la commission pêche au gros le soir même afin de faciliter le travail des bénévoles.

Privilégier autant que possible la pêche en no-kill.



PÊCHE AU GROS

CONCOURS

Écaille d'argent

Deux concours sont organisés.

Les dates de ceux-ci vous seront communiquées lors des différentes réunions.

Le tarif par concours est de 45 euros.

Pour les deux concours, deux catégories seront représentées, le broumé, la traine avec le lancer ramener.

Seul le thon compte pour le concours, requin et l'espadon sont exclus de celui-ci.

Pour ces deux catégories, deux mailles différentes, pour le broumé la maille a été fixée à 1m70, la commission se réserve le droit d'abaisser la maille pendant le concours en fonction des prises effectuées.

Pour la traine et le lancer ramener, la maille est à 1m30.

Une tolérance d'erreur sur la maille pourra être prise en compte par les membres de la commission qui décideront alors si l'erreur est acceptable ou non.

En cas de tricherie avérée, ou de non-respect de la maille, la commission pêche au gros se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement le participant du concours et/ou de la section pêche au gros.

Le départ du port est à 6h du matin et la levée des lignes est fixée à 17h.

Un podium sera mis en place durant les heures énoncées ci-dessus et les canaux de communication vous seront communiqués lors des réunions.

Chaque participant devra chaque matin s'annoncer partant à la passe avec le nom du bateau et le nombre de pêcheurs sur le bateau. Pour ceux pêchant au mouillage, la zone de mouillage devra être annoncée.

Chaque départ devra être annoncé ainsi que chaque relâche, la levée des lignes et le retour au port aussi.

Seul le peson de la commission ainsi que la longueur mesurée par les membres du podium sera pris en compte

Une bague de marquage sera attribuée aux différents concurrents.

Dès lors que le concurrent a effectué une prise et utilisé sa bague de marquage, le concours pour lui s'arrête.



PÊCHE AU GROS

Un apéritif convivial est organisé chaque soir afin de débriefer la journée de pêche, de prendre la météo afin de savoir, si une sortie le lendemain est possible.

À la fin de la saison, une remise des prix sera organisée afin de récompenser les différents gagnants des concours, à cette occasion des festivités seront organisées.

HORS CONCOURS

Pour avoir droit à une bague de marquage, il faut préalablement avoir participé à minima à un des deux concours organisés par le club pêche au gros.

La commission préconise une maille de minimum 1m50, privilégiant le no-kill.

En cas de prise d'un thon rouge, la déclaration dûment remplie doit être transmise à la commission pêche au gros le soir même afin de faciliter le travail des bénévoles

Le couple bateau/pêcheur ayant déjà déclaré un poisson (hors concours) ne sera pas prioritaire pour une seconde bague de marquage.

Suivant le quota restant en cours de saison, si le nombre de pêcheurs n'ayant pas déclaré un poisson dépasse le nombre de bagues à disposition, des tirages au sort seront effectués en présence des demandeurs, tous les pêcheurs seront prévenus, mais la priorité sera donnée à ceux n'ayant pas déclaré de poisson.

En cours de saison, des contrôles de bagues seront possibles afin d'être sûr de ne pas dépasser le quota.

Lorsque le quota sera atteint, les pêcheurs seront prévenus afin de ne plus se servir de la bague et de nous la rendre rapidement.



PÊCHE AU GROS

CONTACT

Adresse mail : snpbpecheaugros@gmail.com

Membre commission pêche au gros :

Chine: 06 09 52 20 69

Fred: 06 22 18 46 16

Jacques: 06 78 00 35 99

Olivier: 06 03 64 41 36

Thierry: 06 09 23 03 06

Michaël: 06 11 41 52 79